

Si le gouvernement était d'avis qu'il ne pouvait se permettre une augmentation de plus de 18 millions de dollars, et que les provinces de l'Atlantique avaient besoin de cette somme de 10 millions de dollars, il aurait pu distribuer le solde, soit 8 millions, entre les provinces. Autrement dit, on aurait dû considérer les subventions aux provinces atlantiques d'une façon distincte pour respecter l'objectif qui en a motivé la création, l'objectif auquel j'ai toujours souscrit et pour lequel j'ai toujours reconnu les mérites du gouvernement: prendre soin des autres besoins auxquels les versements de péréquation ne répondaient pas. C'est sûrement substituer ces subventions que d'en faire un substitut aux versements de péréquation, car ainsi on appauvrit tellement la formule même de la péréquation.

Cette substitution crée de grandes inégalités; c'est la source du véritable problème. Entre, d'une part, le Nouveau-Brunswick et, d'autre part, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, on ne peut s'empêcher de penser que la formule est injuste, à moins que l'ancienne entente ne fût elle-même injuste. Personne n'osera prétendre que le Nouveau-Brunswick obtenait une trop large part en vertu de l'ancien programme. Si quelqu'un le prétendait, j'en serais, certes, fort étonné.

Voilà la principale critique que j'ai à formuler à l'occasion de la mise en délibération du premier article. Il y a aussi, bien sûr, quelques observations du premier ministre qu'on ne saurait vraiment passer sous silence. Je laisserai à d'autres le soin de discuter du cas de la Saskatchewan, me bornant à signaler que cette province devra apparemment se contenter de l'ancien programme durant toute la période.

Cela m'amène à répéter la requête que j'ai formulée hier et qu'a reprise le député de Laurier: on devrait nous donner un tableau comparatif des résultats de l'ancien et du nouveau programme pour toute la période de cinq ans. Puisqu'on nous demande d'adopter la mesure qui est, à plusieurs égards, la plus importante que le Parlement puisse adopter, nous avons droit à tous les renseignements dont dispose le gouvernement pour nous éclairer là-dessus. Nous avons le droit de savoir quelle serait la part de chaque province si le programme actuel se poursuivait, comparativement à ce qu'elle sera en vertu du nouveau programme. Autrement, nous ignorons si l'initiative que nous prenons est juste ou non.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement hésite à le faire. Je l'ignore, car j'ai vu de tels tableaux; mais j'ai assez d'expérience dans ces questions pour savoir très bien qu'ils existent. Personne n'ira croire que les résultats ultimes correspondront exactement

aux estimations qui figurent dans ces tableaux. Nous ne sommes plus des enfants. Nous savons que ce sont des estimations, mais nous avons droit de les connaître. Le Parlement, qu'on invite à prendre une décision, a le droit d'obtenir les renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour rendre une décision qui renverse le principe de la péréquation, que le premier ministre avait promis, pour y substituer ce mélange. J'exhorte donc encore une fois le ministre à nous communiquer ces tableaux.

Le premier ministre a dit, à la page 9907, version anglaise du hansard:

Grâce au maintien et à l'extension des principes fondamentaux selon lesquels les provinces sont libres d'imposer, comme bon leur semble, de la péréquation fondée sur une évaluation plus généreuse des besoins fiscaux et grâce à la reconnaissance intégrale des difficultés financières de ce vaste secteur qu'est l'Est canadien, les provinces seront plus fortes et plus indépendantes sur le plan financier et tous les Canadiens jouiront de chances égales au pays.

Je veux tout simplement dire que tout ce que cette mesure produira, comme je suis certain que nous pourrons le prouver plus tard au comité, c'est l'inégalité plutôt que l'égalité d'un bout à l'autre du pays. J'invite le ministre à nous désigner une disposition du bill accordant à une province plus de droits que maintenant en matière de taxation. Je voudrais bien voir une telle disposition. Le premier ministre a fait grand état de cet aspect et j'estime qu'on devrait nous donner ces renseignements en noir sur blanc.

Je crois avoir terminé, sauf pour une observation que je veux faire à propos de ce qu'a dit le ministre des Finances; j'ai dû lire ses paroles en toute vitesse et je ne suis pas certain de les avoir bien comprises. La seule chose donc sur laquelle j'ai une observation à faire, c'est le raisonnement extraordinaire que le ministre a avancé vers la fin de son discours à propos de ce qui résulterait de notre décision de voter contre le bill. Il a dit qu'ainsi nous nous trouverions à nous opposer à tel ou tel avantage, pour tel ou tel endroit, et que les députés venant de la province de Terre-Neuve sont particulièrement mal avisés de voter contre le bill.

Je pourrais rappeler au ministre, qui a souvent la mémoire courte à propos de pareilles questions, qu'en 1956, il a voté contre un bill qui majorait de 100 millions les paiements ou les avantages financiers accordés aux trésors provinciaux. Il a voté contre ce bill et je ne pense pas que personne ait alors laissé entendre que, ce faisant, il s'opposait aux avantages qui pourraient découler de cette mesure. S'il a voté contre le bill, selon lui, c'était parce qu'il s'opposait au principe de ce bill et il a fait valoir des arguments très énergiques pour expliquer son